



## Assemblée générale

Distr.  
LIMITÉE

A/AC.241/L.33  
12 septembre 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE NÉGOCIATION  
POUR L'ÉLABORATION D'UNE CONVENTION  
INTERNATIONALE SUR LA LUTTE CONTRE LA  
DÉSERTIFICATION DANS LES PAYS GRAVEMENT  
TOUCHÉS PAR LA SÉCHERESSE ET/OU LA  
DÉSERTIFICATION, EN PARTICULIER EN  
AFRIQUE

Neuvième session  
New York, 3-13 septembre 1996  
Point 2 de l'ordre du jour

PRÉPARATIFS DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES

Projet de décision présenté par le Président

Maintien des dispositions intérimaires prises pour appuyer la  
Convention au-delà de la première Conférence des Parties

Le Comité intergouvernemental de négociation pour l'élaboration d'une Convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique,

Rappelant la résolution 49/234 de l'Assemblée générale,

1. Recommande à l'Assemblée générale de maintenir les dispositions prises dans le cadre du budget-programme de l'exercice en cours en ce qui concerne le secrétariat intérimaire du Comité intergouvernemental de négociation pour appuyer la Convention jusqu'au 31 décembre 1998, et de maintenir les ressources extrabudgétaires;

2. Recommande également, dans le même contexte, d'inscrire au calendrier des conférences et des réunions pour 1997-1998 les sessions de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires que la Conférence pourrait avoir besoin de convoquer.

-----